



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

ASSOCIATION LE FOYER DE CACHAN

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

LE FOYER DE CACHAN

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique

36, avenue du Président Wilson - 94 234 Cachan cedex

SIREN 778 114 843

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE FOYER DE CACHAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Note « 5.3 Méthode de comptabilisation des immobilisations financières » qui expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation des titres de participation et à vérifier que l'annexe communique une information appropriée.
- Notes « 5.14 Fonds reportés » et « 7. Legs, donations et assurance vie » de l'annexe des comptes. Ces notes exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020. Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 ;
- Note 12.1 de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) ;

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées ;

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :


- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 11 mai 2023

DocuSigned by:

B3AF6F31F5664A3...

Robert AMOYAL

FOYER DE CACHAN

36 AVENUE DU PRESIDENT WILSON

94234 CACHAN

Comptes au 31/12/2022



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Etats financiers	2
Bilan actif association	3
Bilan passif association	4
Compte de résultat association	5

Informations Bilan / Résultat et Annexes

Informations Bilan et résultat	6
2054 - Immobilisations	7
2055 - Amortissements	8
2056 - Provisions et dépréciations	9
2057 - Créances et dettes	10
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	13
Annexes	14
REGLES ET METHODES COMPTABLES FDC 2022	15

Etats Financiers

Bilan actif association

Bilan actif

Bilan Actif	2022			2021
	brut	amort/prov	31/12/2022	
I - ACTIF IMMOBILISE				
. Immobilisations incorporelles	130 148	130 148	0	0
. Immobilisations corporelles	24 186 208	20 920 715	3 265 493	3 378 318
. Immobilisations financières	44 970		44 970	44 970
. Autres immobilisations financières	9 222		9 222	10 172
TOTAL I	24 370 547	21 050 863	3 319 684	3 433 460
II - ACTIFS CIRCULANT				
. Stock et en cours	3 923	0	3 923	16 631
. Usagers et comptes rattachés	383 335	97 430	285 904	284 537
. Legs ou donations	537 218		537 218	784 046
. Autres créances	3 595 655		3 595 655	3 603 370
. Valeurs mobilières de placement	0		0	0
. Disponibilités	2 194 290		2 194 290	2 750 732
COMPTE DE REGULATION				
. Charges constatées d'avance	47 044		47 044	51 496
TOTAL II	6 761 464	97 430	6 664 034	7 490 813
III- Charges à répartir				
- Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	31 132 011	21 148 293	9 983 718	10 924 273

Bilan passif association

Bilan passif

Bilan Passif	2022	2021
I - FONDS PROPRES		
. Fonds propres avec et sans droit de reprise	5 309 576	5 309 576
. Reserves	2 544 732	2 544 732
. Report à nouveau	-434 528	-1 098 816
. Excédent ou déficit de l'exercice	91 781	664 288
. Subventions d'investissement	500 653	520 668
TOTAL I	8 012 215	7 940 449
FONDS REPORTES		
Fonds reportés liées aux legs ou donation	1 129 000	1 835 363
PROVISIONS		
, Provisions pour charges	91 809	150 959
DETTES		
. Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	197 742	346 000
. Emprunts et dettes financières diverses	80	80
. Avances et acomptes reçus.....	20 280	9 212
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 517	372 982
. Dettes des Legs ou donations	17 762	23 480
. Dettes fiscales et sociales	193 647	237 427
. Dettes sur Immobilisations		
. Autres dettes	8 666	8 321
COMPTES DE REGULARISATION		
. Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL	1 971 503	2 983 824
V - Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 983 718	10 924 273

Compte de résultat association

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
I - RESULTAT D'EXPLOITATION		
. Prestations de service	1 106 492	1 129 201
. Concours publics	944 321	999 881
. Subventions	87 145	85 817
. Autres produits d'exploitation :	1 945 489	1 654 823
- Dons	276 736	273 482
- Legs	1 038 867	669 130
- Contributions privées	496 800	575 000
- Autres produits d'exploitation	133 087	137 211
. Reprises sur provisions, amortissements, trans. charges	255 420	382 715
. Achats consommés	-23 934	-7 778
. Achats, Services Extérieurs	-1 471 072	-1 346 859
. Autres services extérieurs	-291 963	-212 118
. Impôts et Taxes	-415 171	-363 204
. Frais de personnel	-1 333 291	-1 112 802
. Dotations aux amortissements sur immobilisations	-422 345	-365 156
. Dotations aux provisions/Actif circulant	-31 499	-44 966
. Dotations aux provisions pour risques et charges.	-91 809	-97 498
. Autres frais d'exploitation	-91 734	-122 232
TOTAL I	166 050	579 821
II - RESULTAT FINANCIER		
. Reprises sur provisions et transferts de charges		
. Autres produits financiers	74 571	69 058
. Dotations aux amortissements et aux provisions		
. Autres charges financières	-3 672	-4 852
TOTAL II	70 899	64 206
III - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I+II)	236 950	644 027
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
. Produits exceptionnels/opération gestion	350	20 356
. Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	464 116	391 500
. Reprises sur provisions et transferts de charges		
. Produits exceptionnels/opération de Capital		
. Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-550 253	-391 500
. Reprises provisions et transferts charges exception,		
. Dotations aux amortissements et aux provisions..	0	0
. Autres charges exceptionnelles.....	-59 382	-95
TOTAL IV	-145 169	20 261
V-PARTICIPATION IMPOTS SUR LES BENEFICES		
VI - RESULTAT EXERCICE (III+IV-V)	91 781	664 288

Informations

Bilan et résultat

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 148		1 600
Terrains	391 518		2 506
Dont composants			
Constructions sur sol propre	5 877 449		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	12 046 970		606 220
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 870 775		57 807
Installations générales, agenc., aménag.	1 362 323		121 429
Matériel de transport	28 904		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 167 900		34 979
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	56 054		
Avances et acomptes	1 074 797		85 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 876 689		907 941
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	44 970		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	10 172		19 600
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	55 142		19 600
TOTAL GENERAL	24 061 978		929 141

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 600	130 148	
Terrains			394 024	
Constructions sur sol propre			5 877 449	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			12 653 190	
Installations techn., matériel et outillages ind.		16 535	1 912 047	
Installations générales, agencements divers		31 634	1 452 117	
Matériel de transport			28 904	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 202 879	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			56 054	
Avances et acomptes		550 253	609 544	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		598 421	24 186 208	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			44 970	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		20 550	9 222	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20 550	54 192	
TOTAL GENERAL		620 571	24 370 547	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	130 148			130 148
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 148			130 148
Terrains	180 359	20 330		200 689
Constructions sur sol propre	5 496 482	56 646		5 553 128
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	11 069 999	194 229		11 264 228
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 753 205	43 033		1 796 238
Installations générales, agenc. et aménag. divers	861 593	84 794		946 386
Matériel de transport	28 607	172		28 779
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 108 126	23 142		1 131 268
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 498 370	422 345		20 920 715
TOTAL GENERAL	20 628 518	422 345		21 050 863

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	97 498	91 809	97 498	91 809
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	53 460		53 460	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	150 959	91 809	150 959	91 809
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	5 497		5 497	
Dépréciations comptes clients	107 057	31 499	41 125	97 430
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	112 554	31 499	46 622	97 430
TOTAL GENERAL	263 512	123 308	197 581	189 239
Dotations et reprises d'exploitation		123 308	197 580	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		114 750	612 411	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	9 050	9 050	
Autres immobilisations financières	172	172	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	366 896	311 573	55 323
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 555	4 555	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	76 027	76 027	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	374 401	374 401	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 677 889	71 984	3 605 905
Charges constatées d'avance	47 044	47 044	
TOTAL GENERAL	4 556 035	894 807	3 661 228
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	19 600		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	20 550		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	197 742	131 511	66 231	
Emprunts et dettes financières divers	80		80	
Fournisseurs et comptes rattachés	312 517	312 517		
Personnel et comptes rattachés	41 485	41 485		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	115 053	115 053		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	5 666	5 666		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	31 443	31 443		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	26 428	8 666	17 762	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	730 414	646 341	84 072	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	148 259			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR		27 280,00	-27 280,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			27 280,00	-27 280,00
AUTRES CREANCES				
44870000	ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 100,00		1 100,00
46870000	DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	33 226,91	34 093,73	-866,82
TOTAL AUTRES CREANCES		34 326,91	34 093,73	233,18
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		34 326,91	61 373,73	-27 046,82

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	121 887,33	127 212,54	-5 325,21
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		121 887,33	127 212,54	-5 325,21
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	DETTE PROVISIONEE/CP	41 111,07	17 746,57	23 364,50
42860000	AUTRES CHARGES A PAYER		26 655,30	-26 655,30
43820000	CHARGES SOCIALES/CP	16 444,43	8 873,28	7 571,15
43860000	ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER		13 327,65	-13 327,65
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		57 555,50	66 602,80	-9 047,30
TOTAL CHARGES A PAYER		179 442,83	193 815,34	-14 372,51

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D AVANCE	47 044,34	51 495,50	-4 451,16
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		47 044,34	51 495,50	-4 451,16

Annexes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ou système développé dans certain cas :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements CRC suivants :

L'annexe est établie conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (art 833-1 à 833-20) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08 ».

PREAMBULE

L'association dite Le Foyer de Cachan dont la dernière dénomination était « Foyer des PTT, œuvre de protection des orphelins et pupilles du personnel des PTT », fondée en 1915 et reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1922, abrite un lycée privé sous contrat avec l'Education Nationale.

Fidèle à la vocation de solidarité portée par ses fondateurs postiers, le Foyer de Cachan accueille, accompagne, forme et insère des élèves « orphelins d'avenir » car en difficultés d'apprentissage, en décrochage ou en rupture avec les modes pédagogiques à qui il offre « la réussite au bout du parcours » dans des chemins personnalisés conduisant à des taux de réussite aux examens très supérieurs à la moyenne nationale. L'éducation laïque reçue vise à développer l'esprit d'entraide, de solidarité et de respect mutuel des autres y compris dans leurs différences.

Sa durée est limitée. Elle a son siège à Cachan (Val de Marne).

Les moyens d'action de l'association :

L'association reçoit des jeunes qu'elle accueille dans un internat, la formation quant à elle est dispensée par un établissement d'enseignement privé sous contrat avec l'état.

L'établissement prend en charge des jeunes dont les responsables (tuteurs, Etat, Parents) s'engagent à payer un prix de pension ou demi-pension arrêté annuellement par le conseil d'administration.

L'association peut, dans les limites de ses ressources permettre aux jeunes de poursuivre leurs études, en accordant des aides financières aux familles des deux groupes.

L'association peut se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'accueil, la formation des jeunes, la culture et à l'insertion dans la vie professionnelle.

A cette fin, elle peut mettre en œuvre toutes activités périscolaires comme l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux et, d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en relation avec son objet principal.

Elle peut passer des conventions avec l'état, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son projet.

Elle peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Elle peut adhérer à toute fédération ou union d'associations à caractère social ou éducatif qui respectent son caractère propre et laïc.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu pendant l'exercice 2022

1. INFORMATION SUR L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION SUR LA PERIODE

Le bilan de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat comptable positif de 91.7 K€. Les comptes appellent les remarques suivantes :

Le Chiffre d'affaires (lycée) de 2022 s'élève à 952 k€ contre 1008 K€ en 2021.

Nous avons eu une diminution du nombre d'élèves, passant de 372 élèves (année civile) pour la rentrée 2022-2023 contre 402 élèves pour l'année 2021-2022.

Nous avons en revanche constaté une augmentation du nombre d'interne passant de 48 à 72 sur 2022.

Les nouvelles formations misent en place en 2020 tel que :

- BTS MOS (Management Opérationnel de la Sécurité),
- Préparation aux concours des Métiers de la Sécurité (police, gendarmerie, sapeur-pompier, douane...

Reste active sur 2022 avec en plus la mise en route du CFA (centre de formation d'apprentis) sur la SASU INFDC ce qui lui a permis d'ouvrir une formation MSGS (Manager, Sûreté, Grands sites).

En 2023 le BTS sera relié directement au CFA et n'apparaîtra plus dans les effectifs du Foyer de Cachan.

Nous subissons également une diminution de nos subventions avec notre partenaire La Poste qui nous a accordé 178 k€ contre 256 K€ en 2021 (dont 38 K€ destinés à la SASU FDC SEREC pour financer la réduction de loyer octroyée aux enfants de postiers).

Orange nous a renouvelé leur confiance et nous a accordé la même subvention que l'année précédente soit 319 K€.

Cette contribution qui nous est versée par nos partenaires a diminué de 78 k€ par rapport à l'année dernière et de 128 k€ en 2 ans.

Nous avons également signé une convention de délégation pédagogique avec la SASU InFdc qui est renouvelée et réévaluée chaque année. Sur 2022 le montant de la convention représente 23 k€.

Cette convention a débuté en septembre 2020 et concerne les élèves de la prépa concours des métiers de sécurités.

Concernant la solidarité, nos fidèles donateurs poursuivent leurs actions en faveur de notre association, nous constatons ainsi une stabilisation des dons sur l'année 2022. Nous passons donc à 276 K€ contre 273 K€ en 2021. Nous prévoyons une légère diminution sur l'année 2023 qui sera due à la conjoncture actuelle, ainsi qu'à une baisse régulière de notre base de données liée au vieillissement de nos donateurs.

Nous avons eu cette année encore une belle augmentation des legs sur l'année 2022 passant de 669 K€ en 2021 à 953 K€ en 2022. Cette évolution des legs est due à des ventes de biens immobiliers. L'année 2023 devrait connaître une nette diminution au niveau des ventes et ne dégagera pas le même chiffre que celui de cette année étant particulièrement élevé.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Le début de l'année 2023 est marqué par le contexte de la crise économique et politique qui a débuté en 2022 avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine. Ce contexte a un impacte sur le Foyer de Cachan au niveau des augmentations des charges et des salaires. Notre analyse de la situation à date ne remet pas en cause la valeur de nos actifs et passifs.

3. EVOLUTIONS PREVISIBLES et PERSPECTIVES D'AVENIR

Les conséquences suivantes pour le Foyer de Cachan dû à la crise économique :

La plupart de nos contrats avec nos prestataires ont subi une augmentation ainsi que nos fournisseurs de fluides (eau, gaz, électricité). Nous avons également dû appliquer courant 2022 une hausse de salaire imposée par la convention collective (environ 3%). Pour pallier l'augmentation du coût de la vie le Foyer de Cachan a décidé à partir de janvier 2023 d'appliquer une nouvelle augmentation de salaire à hauteur de 4%.

4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Actuellement, nous avons trois personnes mises à disposition par La Poste, cela représente un coût de 347 K€. Cette mise à disposition est réétudiée chaque année dans une convention entre le Foyer de Cachan et La Poste.

Nous avons également une personne à mi-temps mise à disposition sous convention de mécénat par la société Générale

Le Foyer ne dispose pas de personnel d'Orange.

Les professeurs du Foyer sont payés par l'Education Nationale dont la rémunération représente un coût pour cet organisme de 1 420 K€ pour l'année 2022.

Les modalités de valorisation de ces contributions volontaires en natures sont les masses salariales.

5. COMMENTAIRES SUR LE BILAN

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

POSTES DES ACTIFS DU BILAN

5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont évaluées au coût d'achat et correspondent à des logiciels et un site internet amortis selon le mode linéaire sur un an.

5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur valeur d'apport et n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation.

Les matériels financés par la Taxe d'Apprentissage sont immobilisés dès lors qu'ils correspondent à des créances immobilisables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

D'une manière générale, les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
-----	-----
Gros oeuvre	50 ans L
Installations techniques, mat.outillage	20 ans L
Install. générales agencés, aménagés	20 ans L
Matériel de transport	5 à 10 ans L
Matériel de bureau et informatique	3 ans L

Les investissements, principalement sur le bâtiment de l'amphithéâtre, ont été amortis de la façon suivante :

Gros oeuvre	20 ans L
Instal. Générale Agts Aménagés.....	10 ans L

Les travaux liés à l'amélioration de la sécurité du site ont été amortis sur 10 ans.

5.3. METHODE DE COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'association.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le Foyer de Cachan détient, pour le développement de son activité d'enseignement :

- une participation de 100% dans la SASU InFDC. Cette dernière a pour objet toute activité d'enseignement et de formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports, à destination de tout public. Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2022, sous forme de compte courant, la somme de 201 K€ au taux de 3%. Le résultat 2022 de la SASU InFDC s'est élevé à 20 K€.

Le Foyer de Cachan détient, pour les activités liées à la gestion de la résidence :

- Une participation de 99,60 % dans la SCI F.D.C. du LOING. Cette dernière a pour activité la prise à bail d'un terrain, l'édification de toutes constructions sur ce terrain ainsi que l'exploitation dudit ensemble immobilier soit une résidence étudiante de 300 chambres. Elle est liée au Foyer de Cachan par un bail à construction de 30 ans qui se terminera le 12 avril 2041. Sur l'exercice 2022, des loyers pour un montant total de 97 K€ ont été facturés à la SCI.
Depuis le 6 mai 2010, notre association s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC du Loing, pour un montant de 6 000 000 € et a donné par ailleurs une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 000 000 €.
Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2022, sous forme de compte courant, la somme de 965 K€ au taux de 2,5%. Le résultat fiscal 2022 de la SCI s'est élevé à -13.4 K€ dont -13.39 K€ imputable au Foyer de Cachan.
- Une participation de 100% dans la SASU F.D.C. SEREC. Cette dernière a pour activité l'exploitation, la gestion, l'administration, la location et la mise en gérance de toute résidence étudiante et autres logements d'étudiants
Notre association a conclu une convention de trésorerie avec la SASU FDC SEREC en date du 1er janvier 2011. L'avance s'élève au 31 décembre 2022 à 1 189 K€ et fait l'objet d'une rémunération à un taux d'intérêt maximal déductible admis par l'administration fiscale, les intérêts se sont élevés pour l'année 2022 à 24 K€.
Au 1er janvier 2015, une convention de mise à disposition des salles de l'association a été conclue entre le Foyer de Cachan et la SASU FDC SEREC pour un loyer annuel hors taxes de 40K€. Le résultat 2022 de la SEREC s'est élevé à 136.7 K€.
- Une participation de 99,80 % dans la SCI F.D.C. WILSON. Cette dernière a pour activité la prise à bail d'un terrain sis 94230 Cachan, 36 avenue du Président Wilson, l'édification de toutes constructions sur ce terrain ainsi que l'exploitation dudit ensemble immobilier.
Elle est liée avec le Foyer de Cachan par un bail à construction de 30 ans, qui se terminera le 9 juin 2049 pour un loyer annuel de 29K€.
Le Foyer de Cachan a avancé au 31 décembre 2022, sous forme de compte courant, la somme de 739 K€ au taux de 2.5%.
Le résultat 2022 de la SCI s'est élevé à – 84.8 K€ dont – 84.6 K€ imputable au Foyer de Cachan. Depuis le 9 juin 2017, notre association s'est porté caution des prêts contractés par la SCI FDC Wilson, à hauteur de 40% du montant des prêts contractés, soit 2 196 800€ et a donné par ailleurs une parcelle de terrain en hypothèque pour un montant plafonné à 2 391 000 €.

filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats 2022	Quote-part du capital détenue	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés au 31/12/2022	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé soit 2022 ✓	Résultats du dernier exercice clos soit 2022 ✓	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2022 ✓	Observations
				Brute	Nette						
SCI DU LOING	5 000	-929 784	99,60%		4980	964 757,46		1 264 566 ✓	-13 275 ✓		
SASU FDC SEREC	5 000	-1 176 344	100%		5000	1 189 264,06		2 827 565 ✓	136 719 ✓		
SASU INFDC	30 000	-134 401	100%		30000	200 880,55		138 481 ✓	19 681 ✓		
SCI FDC WILSON	5 000	98 275	99,80%		4990	738 664,88		399 580 ✓	-84 815 ✓		

NB : Toutes les sociétés ci-dessus ont leur siège social sis 36, avenue du Président Wilson - 94234 CACHAN

5.4. STOCKS

Les entrées et sorties de stocks sont valorisées au coût d'achat.

Les livres scolaires distribués ont donné lieu à une dépréciation au taux de 50%, ce qui correspond au pourcentage de perte constaté les années antérieures.

5.5. CREANCES

Les critères de reconnaissance des produits de l'Association sont les suivants :

- pour les dons : les produits à recevoir sont comptabilisés pour les sommes reçues en 2022 ;
- pour la taxe d'apprentissage et les autres subventions : dès la notification obtenue et au prorata de la période concernée par l'exercice ;
- pour les legs : au fur et à mesure de leur réalisation effective et définitive.

Les créances douteuses ou litigieuses font l'objet d'une dépréciation dès lors que la perte est probable.

POSTES DES PASSIFS DU BILAN

5.6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	9 050	9 050	
Autres immobilisations financières	171	171	
Créance de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	366 896	311 573	55 323
Personnel et comptes rattachés	4 555	4 555	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	450 428	450 428	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	3 677 888	71 983	3 605 905
Charges constatées d'avance	47 044	47 044	
TOTAL GENERAL	4 556 032	894 804	3 661 228
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	19 600		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	20 550		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilés	197 741	131 510	66 231	
Emprunts et dettes financières divers	80		80	
Fournisseurs et comptes rattachés	312 517	312 517		
Personnel et comptes rattachés	41 485	41 485		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	115 055	115 055		
Etat et autres collectivités publiques	37 107	37 107		
Autres dettes	26 427	8 666	17 761	
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL GENERAL	730 412	646 340	84 072	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	148 258			

5.7. FONDS DE DOTATION

Le Foyer de Cachan était également le fondateur d'un fonds de dotation ayant pour dénomination « Apprendre et Réussir ». Il avait pour vocation essentielle toute action d'intérêt général contribuant à identifier, évaluer et diffuser des pédagogies et e-pédagogies innovantes, s'appuyant en particulier sur les sciences cognitives, de nature à aider les personnes en difficultés d'apprentissage à réussir leur formation, tout au long de la vie, de leur parcours scolaire à leur parcours professionnel. Ce dernier a été dissous au 31/10/2019.

5.8. FONDS PROPRES

La variation des fonds associatifs se présente comme suit :

EN K€	31/12/2021	Apports	Amortissts	Affectation	31/12/2022
Dotation	4 312				4 312
Subvention d'investissement biens renouvelables	997				997
Fonds Associatifs avec et sans droit de reprise	5 309				5 309
Réserves	2 545				2 545
Report à nouveau	-1 099			664	-435
Résultat de l'exercice	664	92		-664	92
Subvention Investissement Travaux Internat (328 K€)	0,0		0,0		0,0
Subvention Investissement mise aux normes AD'AP (162K€)	33	0	-3,2		29
Subvention Investissement Travaux (543K€)	393	67	-53,9		406
Subvention Investissement Travaux Orange (150K€)	97	0	-30,0		67
Subv. d'invest. biens non renouvelables	522	67	-87	-	501
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	7 941	159	-87	-	8 012

5.9. DOTATIONS

Le résultat de l'exercice 2021 a été affecté au compte Report à Nouveau pour sa totalité.

5.10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès lors qu'elles sont acquises. Lorsqu'elles sont affectées à des biens renouvelables, elles sont maintenues au passif dans les fonds associatifs. Lorsqu'elles sont affectées à des biens non renouvelables, elles sont rapportées dans le résultat au rythme des dotations aux amortissements des immobilisations qu'elles ont servi à financer.

Subventions d'investissement	Montant nominal	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Variations de l'exercice 2022		Solde à la clôture de l'exercice 2022
		Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subvention Investissement Travaux Internat (328 K€)	328 400,58	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention Investissement mise aux normes AD'AP (162K€)	161 575,81	31 927,08	0,00	3 202,33	28 724,75
Subvention Investissement Travaux (476K€)	475 573,00	392 584,05	67 130,00	53 942,65	405 771,40
Subvention Investissement Travaux Orange (150K€)	150 000,00	96 156,82	0,00	30 000,04	66 156,78
TOTAL Montant nominal	1 115 549,39				
TOTAL Quotes-parts virées au résultat			67 130,00	87 145,02	500 652,93

Une condition suspensive est appliquée sur les subventions concernant les travaux. En effet les subventions sont versées uniquement après la réalisation des travaux avec présentation des documents justificatifs.

5.11. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

5.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

-Provision pour départ à la retraite : il s'agit d'une provision pour départ à la retraite à laquelle ont été ajoutés les charges s'y rapportant, soit une provision cumulée de 92 K€ et une reprise de 97 K€

-Provision pour risques : il s'agit d'une reprise sur provision à hauteur de 52 k€ sur 3 clôtures de dossier litiges prudhommaux.

	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice 2022
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Provision pour risques et charges : Départ en retraite	97 498,28	91 809,16	97 498,28	91 809,16
Provision pour risques et charges : Litiges	53 460,25		53 460,25	0,00
Total	150 958,53	91 809,16	150 958,53	91 809,16

5.13. FONDS DEDIES

Il n'existe pas de fonds dédiés au 31/12/2022

5.14. FONDS REPORTEES

	Solde à l'ouverture de l'exercice 2022	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice 2022
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Legs acceptés	1 835 363,06	119 585,82	825 948,42	1 129 000,46
Total	1 835 363,06	119 585,82	825 948,42	1 129 000,46

Les fonds reportés ont pour contrepartie les actifs suivants : Créances reçues par legs ou donations (pour 537 K€) figurant dans la rubrique « Legs ou donations » et les Biens reçus par Legs ou Donations destinés à être cédés (pour 610 K€) figurant dans la rubrique « Immobilisations corporelles » du Bilan Actif (ou rubrique « Avances et acomptes » dans l'état détaillé des immobilisations). Le différentiel figure au passif du bilan est inscrit dans la rubrique « Dettes sur legs ou donations » (pour 18 K€).

Lors de la première application du règlement ANC n°2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des legs et donations acceptés et non encore réalisés à la clôture de l'exercice précédent et figurant en « Engagements reçus » conformément au règlement CRC n°1999-01.

Ce changement de méthode comptable et l'analyse des legs et donations concernés a conduit l'entité à enregistrer des « Fonds reportés » au titre de ces legs et donations.

Postérieurement à la date d'acceptation des legs et donations la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ces sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

6. COMMENTAIRES SUR LES POSTES DU COMPTES DE RESULTAT

Les principaux commentaires figurent sous la rubrique "Information sur la continuité de l'entreprise".

La rénovation et l'agrandissement de la petite résidence a été confiée à la SCI FDC Wilson qui est liée avec le Foyer de Cachan par un bail à construction. Depuis 2018, le Foyer de Cachan perçoit un loyer annuel de 29 K€ de la SASU FDC Wilson pour la location du terrain.

La SASU FDC SEREC continue à verser au Foyer de Cachan, un loyer de 40K€ pour la location des salles et la SCI FDC du Loing, un loyer de 97 K€ pour la location du terrain.

- **Les produits exceptionnels** : ils sont constitués des legs immobiliers reçu sur 2022 pour 464 K€.

- **Les produits comptabilisés et autres moyens mis à disposition de l'Association** : au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les subventions DNAS, les produits de la solidarité et les moyens mis à disposition par La Poste et Orange ont évolué comme suit :

EN K€	2022	2021
Produits Solidarité - dons	277	273
Subvention Poste et Orange (1)	497	575
Produits comptabilisés au compte de résultat	774	848
Estimation Aides en natures/s forme de		
- Personnel	347	347
- Locaux et prestations diverses		
Moyens mis à disposition	347	347
TOTAL	1 121	1 195

1) Ce montant comprend 38 K€ destiné à la SASU FDC SEREC pour financer la réduction de loyer octroyée aux enfants de postiers.

Rappel : depuis l'exercice clos le 31/12/1994, le compte de résultat du Foyer de Cachan contient seulement les produits acquis au cours de l'exercice. Les aides en nature mises à disposition de

L'Association par La Poste et Orange, évaluées sur la base des montants forfaitaires indiqués dans les conventions globales sont mentionnés dans l'annexe.

A compter du 1er janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif doivent appliquer le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2019 qui succède au règlement CRC n° 99-01.

Le passage entre ces deux règlements engendre des changements de présentations des produits tel que :

* les subventions Etats /Région/ et taxe d'apprentissage mis dans les années antérieurs en compte 740 ont été reclassées en concours publics compte 730 ;

* les subventions La Poste et Orange anciennement en compte 748 ont été reclassées en contributions financières compte 751.

7. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE VIE

LEGS OU DONATIONS	
PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	193 677
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	347 530
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	464 116
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	612 411
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL PRODUITS	1 617 733
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-550 253
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-114 750
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	0
TOTAL CHARGES	-665 003
TOTAL 2022	952 731

8. EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	6	2
Employés	21	1
Personnel Enseignant mis à disposition par l' Education Nationale	0	0
Personnel Vacataire - cadres Enseignants	0	42
TOTAL	27	45

9. INFORMATIONS RELATIVES AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires liés à la mission de nos commissaires aux comptes du Cabinet Mazars sont de 35 020 € pour l'année 2022.

10. INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

La sectorisation de nos activités fait ressortir un résultat fiscal déficitaire.

Le Foyer de Cachan est assujetti à TVA sur son activité lucrative par l'administration fiscale, dans le cadre de ses instructions de septembre 1998 et février 1999.

11. AUTRES INFORMATIONS**11.1. EMPRUNTS**

La Banque Postale nous a avancé au 29 septembre 2016 la somme de 750 K€. Cet emprunt sera totalement remboursé en octobre 2023. Au 31/12/2022, nous avons remboursé 656 K€

Avec la crise sanitaire du covid-19 l'Etat a proposé une avance de trésorerie sur forme d'emprunt. Ce PGE nous a été accordé par La Banque Postale au 30 juillet 2020 la somme de 150 K€. Cet emprunt sera totalement remboursé en septembre 2025. Au 31/12/2022, nous avons remboursé 46.4 K€.

11.2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières : elles sont constituées des intérêts liés au remboursement des emprunts pour 3.7 K€ sur 2022 contre 4.8 K€ en 2021.

Les produits financiers : ils sont constitués des intérêts en comptes courant des filiales pour 74.5 K€ sur 2022 contre 69 K€ en 2021.

11.3. TRANSFERT DE CHARGES

Figurent dans ce compte :

- Fond perçu lors d'une Brocante de 640 € ;
- Remboursement CPAM ou Transition Pro formation salarié de 14.9 K€ ;
- Avantages logement et repas pour un montant de 22.2 K€ ;
- Participation des familles pour les tenues prof., voyages ou autre, pour un montant de 20 K€.

11.4. PROVISION POUR RETRAITE

Une provision pour retraite figure au bilan pour un montant de 91.2 K€.

11.5. REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Les plus hauts cadres dirigeants sont, la Présidente et le Vice-président, le Secrétaire et la Trésorière. Ils exercent leur fonction à titre bénévole et ne perçoivent donc, à ce titre, aucune rémunération.

La rémunération des trois plus hauts cadres salariés est de 183 K€.

12. INFORMATIONS SPECIFIQUES POUR LES ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC**12.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2022**

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	1 167 633	901 154	1.1 Cotisations sans contrepartie	690	1 150
- Actions réalisées par l'organisme	1 167 633	901 154	1.2 Dons, legs et mécénats	1 229 466	942 612
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	- Dons manuels	276 736	273 482
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	952 731	669 130
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénats	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	0
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	62 523	42 609			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	62 523	42 609			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL DES EMPLOIS	1 230 156	943 762	TOTAL DES RESSOURCES	1 230 156	943 762
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL GENERAL	1 230 156	943 762	TOTAL GENERAL	1 230 156	943 762
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	0	0

12.2. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION 2022 « LE CROD »

Le CROD est un document obligatoire pour les associations qui font appel à la générosité du public. Il rend compte des utilisations (emploi) des ressources provenant de la générosité du public (dons, legs, dons en nature...) ou d'autres sources (subventions...).

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 230 156,07	690,00	943 762,01	1 150,00
1.1 Cotisations sans contrepartie	690,00	690,00	1 150,00	1 150,00
1.2 Dons, legs et mécénat	1 229 466,07	1 229 466,07	942 612,01	942 612,01
- Dons manuels	276 735,57	276 735,57	273 482,01	273 482,01
- Legs, donations et assurances-vie	952 730,50	952 730,50	669 130,00	669 130,00
- Mécénat	0,00	0,00	0,00	0,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 868 449,89	0,00	2 126 432,08	0,00
2.1 Cotisations avec contrepartie	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2 Parrainage des entreprises (La Poste , Orange , Formapost)	496 800,00	0,00	575 000,00	0,00
2.3 Contributions financières sans contrepartie (famille)	952 082,10	0,00	1 008 391,74	0,00
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	419 567,79	0,00	543 040,34	0,00
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 031 465,71	0,00	1 085 697,57	0,00
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	197 580,32	0,00	185 957,13	0,00
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 327 650,32	1 230 156,07	4 341 848,79	943 762,01
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 444 737,95	1 167 632,84	3 006 620,02	901 153,51
- Versements à un organisme central ou à d'autres	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
- Actions réalisées par l'organisme	0,00	0,00	0,00	0,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	62 523,23	62 523,23	42 608,50	42 608,50
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	62 523,23	62 523,23	42 608,50	42 608,50
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	605 300,38	0,00	485 867,96	0,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	123 307,71	0,00	142 464,33	0,00
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	0,00	0,00	0,00	0,00
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 235 869,27	1 230 156,07	3 677 560,81	943 762,01
EXCEDENT OU DEFICIT	91 781,05		664 287,98	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU	0	0	0	0
Bénévolat	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE	1 767 508	0	1 834 277	0
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0	0	0	0
Prestations en nature	0	0	0	0
Dons en nature	0	0	0	0
TOTAL	1 767 508	0	1 834 277	0
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 420 776	0	1 487 545	0
Réalisées en France	1 420 776	0	1 487 545	0
Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	346 732	0	346 732	0
TOTAL	1 767 508	0	1 834 277	0

Conformément au dispositif du règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2022. Les évolutions suivantes ont été confirmées ou validées :

- Les recettes liées à la générosité du public sont entièrement affectées en priorité aux missions sociales du Foyer de Cachan ;
- Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est égal à 0 car l'ensemble des ressources collectées auprès du public au cours de l'année sont utilisées au cours de la même année.
- Le présent compte de résultat par origine et destination a été établi conformément au règlement ANC n°2008-06 du 1er janvier 2021 du Comité de la Réglementation Comptable modifiant le règlement n°99-01 du même Comité.

ANNEXE AU CROD

Le présent compte de résultat par origine et destination a été établi conformément au règlement ANC n°2018-06 du 15 décembre 2018 qui succède au règlement CRC n°99-01.

Notre action solidaire consiste en la participation au financement d'heures d'enseignement, de vacances d'éducateurs, d'animateurs et de surveillants, ainsi qu'en la prise en charge des frais d'accueils des élèves. La totalité de la générosité publique et les subventions participent activement à cette action solidaire.

Le Foyer de Cachan estime qu'il est nécessaire de consolider les repères des élèves qu'il accueille dans un cadre éducatif de qualité et qu'à ce titre, il dispose d'un site de 5 hectares et de locaux destinés notamment à l'enseignement et à l'hébergement des lycéens.

L'association œuvre de son mieux pour entretenir et rendre ce cadre de vie agréable qui fait partie intégrante de la mission pédagogique du Foyer et contribue au même titre que l'enseignement,

l'accueil, l'hébergement et le suivi des enfants à la vocation de l'association : permettre à chacun de renouer avec le parcours de la réussite. C'est pour cette raison que le Foyer considère que les frais d'entretien des locaux et du parc de 5 hectares relèvent de la mission sociale.

La ventilation des emplois affectés aux missions sociales est effectuée par application d'une clé de répartition sur les différents postes de charges. Le financement des frais de mailings d'appel aux dons (impression et routage), seul support de communication, est issu du compte de résultat fonctionnement. Le coût lié aux frais d'appel aux dons représente 62.5 K€ en 2022.

Les frais de fonctionnement incluent des charges directement imputables et une répartition analytique en fonction de la superficie occupée pour les charges fixes et les charges administratives, ainsi que les charges exceptionnelles

Mise à jour des règles d'établissement du CROD. Conformément au dispositif du règlement ANC 2018-06, le Conseil d'Administration a statué sur l'évolution des méthodes de présentation et d'évaluation du CROD et du CER 2022.

Les évolutions suivantes ont été confirmées ou validées :

- Les recettes liées à la générosité du public sont entièrement affectées en priorité aux missions sociales du Foyer de Cachan
- Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice est égal à 0 car l'ensemble des ressources collectées auprès du public au cours de l'année sont utilisées au cours de la même année.

Les ressources issues de la générosité du publique sont constituées des legs, ainsi que des dons manuels grâce au retour des campagnes de mailing et du site internet. Le montant de ces ressources sur 2022, s'élève à 1230 K€.

La totalité de ces ressources est affectée à l'action sociale telle que définie plus haut. La ventilation se fait en fonction du coût de chaque mission sociale.

Les produits non liés à la générosité du public, sont des contributions d'entreprises partenaires ou des subventions du concours publics incluent principalement les fonds versés par :

- La Poste et Orange pour 497 K€,
- Les subventions de l'Etat / Région Ile-de-France pour 1031 K€ dont 280 K€ de taxe d'apprentissage.
- Les contributions des familles à hauteur 952 K€ et la prise en charge de la part de la ville de Paris ainsi que certains départements d'Ile de France (92-93-94) pour les enfants qu'ils confient à l'association.

A cela, s'ajoutent deux loyers de terrain convenus dans des baux à construction avec le Foyer de Cachan :

- SCI FDC du Loing pour un montant de 97K€,
- SCI FDC Wilson pour un montant de 29K€.

Ainsi que 4 loyers avec La résidence étudiante Jacques Restignat (SASU FDC SEREC), qui est liée au Foyer de Cachan par :

- Une convention de mise à disposition des locaux pour 40 K€
- Une convention d'assistance et d'accompagnement pour 28 K€,

et le centre de formation la SASU INFDC, qui est liée au Foyer de Cachan par :

- Une convention de mise à disposition des locaux pour 4 K€
- Une convention d'assistance et d'accompagnement pour 36 K€.

Les Prestations en Nature correspondent à la mise à disposition de personnel par La Poste pour environ 347 K€ et le salaire des professeurs mis à disposition par l'Education Nationale d'un montant de 1 420 K€.